

PRIME DE SERVICE C'EST GAGNÉ !

SIMULATEUR CGT VERSUS SIMULACRE DE PRIME LE COMPTE N'Y EST PAS !

🔔 En décembre 2024, seul 90% de l'acompte a été payé soit 90% de 90% et non 100% de 90% comme les années précédentes.

🔔 De plus, nous nous sommes rendu compte que pour les périodes de maladie, le logiciel des ressources humaines « maincare » ne faisait pas abstraction des Jours Fériés et Repos Hebdomadaires ce qui a majoré de façon illégitime l'impact de l'absentéisme sur le montant de la prime pour de nombreux agents.

🔔 A ce jour, le paramétrage du logiciel est en inadéquation avec le mode de calcul actuel de notre prime de service. Pour autant, la règle est claire : dans le décompte du nombre de jours de maladie retenus, doivent être retirés les RH et Fériés que l'on soit en repos fixes ou repos variables. Pour les agents au décompte horaire, seuls des RCJ peuvent être perdus si la période de maladie excède 15 jours entraînant le fait qu'ils ne soient pas générés du fait de l'absence en service de l'agent.

Ces erreurs ont été signalées et démontrées par la CGT, grâce à vos alertes et incompréhensions individuelles permettant ainsi de rétablir un droit collectif !

NOS REVENDICATIONS ONT ÉTÉ ENTENDUES ET LE TRAVAIL DE VOS ÉLUS CGT A PAYÉ !

👉 Les 10% de votre acompte qui n'ont pas été payés en décembre 2024 le seront avec le reste de votre prime sur votre paie de février 2025.

👉 Nous ne nous ferons pas voler par une machine mal paramétrée !!! Le comptage manuel des jours de maladie s'est finalement révélé être la solution retenue par la DRH

👉 Nous remercions l'ensemble des agents de la DRH qui en urgence, ont repris à la main, le chronos de 711 agents lésés afin que la prime puisse leur être versée fin février dans sa totalité et en bonne et due forme !!!

VOTRE SYNDICAT CGT SE BAT POUR VOS DROITS ! VIGILANCE OBLIGE, ON LÂCHE RIEN !

« Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès »
Nelson Mandela